



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle
Rome, 26–30 juin 2023

Distribution: générale	Point 8 de l'ordre du jour
Date: 24 mai 2023	WFP/EB.A/2023/8-A/3
Original: anglais	Questions opérationnelles – plans stratégiques de pays
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Plan stratégique multipays pour le Pacifique (2023-2027)

Durée	1 ^{er} juillet 2023–31 décembre 2027
Coût total pour le PAM	49 320 192 dollars É.-U.
Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge*	3

* <https://gender.manuals.wfp.org/fr/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Résumé

Les 14 pays et territoires insulaires du Pacifique couverts par le présent plan stratégique multipays (les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Cook, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, les Palaos, le Samoa, Tokélaou, les Tonga, les Tuvalu et Vanuatu) constituent un groupe varié de populations et de zones géographiques. Tous ces petits États insulaires en développement sont toutefois fortement exposés aux conséquences préjudiciables des changements climatiques, notamment sur le plan de la santé, des moyens d'existence, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'approvisionnement en eau, de la sécurité humaine et de la croissance économique.

Les conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 et la crise alimentaire mondiale ont mis en lumière la fragilité des systèmes alimentaires dans le Pacifique. Le coût d'une alimentation saine a augmenté et les taux d'obésité et de maladies non transmissibles sont élevés. En raison de leur forte dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires, à laquelle s'ajoute la diminution des envois de fonds et, dans certains cas, des recettes tirées du tourisme, les communautés sont exposées aux chocs économiques mondiaux.

Coordonnateurs responsables:

M. J. Aylieff
Directeur régional
Asie et Pacifique
courriel: john.aylieff@wfp.org

M. A. Bah
Directeur de pays
courriel: alpha.bah@wfp.org

L'approche adoptée par le PAM dans le Pacifique consiste à aider les gouvernements et les parties prenantes de cette région à mieux se préparer et à faire face aux situations d'urgence, notamment en procédant à une collecte et une analyse plus efficaces des données sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en apportant des améliorations aux systèmes nationaux de protection sociale et de gestion des risques de catastrophe, en renforçant l'architecture humanitaire régionale et en accordant une place accrue aux personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté. Le présent plan stratégique multipays mettra donc l'accent sur le renforcement des capacités nationales et régionales, en prévoyant d'assurer éventuellement des services pour soutenir les interventions menées en cas de catastrophe au niveau national, plutôt que sur la fourniture directe de vivres ou de transferts de type monétaire aux bénéficiaires.

Le présent plan stratégique multipays concorde avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour le Pacifique ainsi qu'avec les 14 plans nationaux de mise en œuvre, qui constituent les principaux axes de collaboration stratégique entre le système des Nations Unies pour le développement et les gouvernements de la région du Pacifique. Ce plan stratégique multipays contribuera à l'obtention des effets directs stratégiques 4 (les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés) et 5 (les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces) du PAM et à la réalisation de l'objectif de développement durable 17, ainsi qu'aux progrès accomplis dans les domaines thématiques relatifs aux changements climatiques et au développement axé sur l'être humain de la Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique, grâce aux deux effets directs suivants:

- Effet direct 1: D'ici à 2027, les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique disposent de capacités et de systèmes renforcés pour réduire la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.
- Effet direct 2: Les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique ont accès à des plateformes et à des services communs qui facilitent les interventions rapides, efficaces et coordonnées pendant et après les chocs et les catastrophes.

L'effet direct 1 est axé sur le renforcement de la capacité à se préparer et à faire face aux situations d'urgence, moyennant en particulier l'utilisation de données permettant de mieux comprendre les répercussions distinctes qu'ont les chocs sur la sécurité alimentaire et la nutrition des personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté, et d'en tenir compte. L'effet direct 2 se rapporte aux mesures d'urgence dans le cadre desquelles le PAM assurera certains services à ses partenaires de l'action humanitaire, uniquement en cas de besoin.

Pour obtenir ces effets directs, le PAM travaillera en partenariat avec les gouvernements de la région du Pacifique et les organisations régionales, y compris les membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, les milieux universitaires, le secteur privé et la société civile.

Projet de décision*

Le Conseil approuve le plan stratégique multipays pour le Pacifique (2023–2027) (WFP/EB.A/2023/8-A/3), pour un coût total pour le PAM de 49 320 192 dollars É.-U.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

1. Analyse de la situation

1.1 Contexte multipays

1. Les 14 pays et territoires insulaires du Pacifique couverts par le présent plan stratégique multipays (PSMP)¹ présentent une grande diversité. Pris conjointement, ils couvrent 65 000 kilomètres carrés et comptent 2,54 millions d'habitants² répartis sur une superficie qui représente 15 pour cent de la surface de la Terre. Pris individuellement, leur population est comprise entre 900 000 habitants (Fidji) et 1 500 habitants (Tokélaou). La population de Nauru est entièrement urbaine tandis qu'au Samoa, seuls 18 pour cent des habitants vivent en ville. Ces pays et territoires insulaires du Pacifique, qui sont tous des petits États insulaires en développement³, sont généralement regroupés en trois régions: Mélanésie, Polynésie et Micronésie. Il existe toutefois dans la région plusieurs typologies de pays dans lesquelles les modes d'établissement et les modèles économiques, la topographie des îles et l'exposition aux risques varient, ce qui nécessite une approche détaillée propre à chaque pays.
2. D'après l'indice de développement humain, le niveau de développement humain est élevé dans certains pays et territoires insulaires du Pacifique (Fidji, Palaos, Samoa et Tonga) et moyen dans d'autres⁴. Kiribati, les Îles Salomon et les Tuvalu sont classés parmi les pays les moins avancés. Les Îles Salomon devraient sortir de cette catégorie en 2024, le reclassement des Tuvalu est à l'étude et la décision relative au reclassement de Kiribati a été reportée à 2024⁵.
3. Selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) régional a augmenté de 4,5 pour cent en 2022, un recul étant observé dans les États fédérés de Micronésie (-0,5 pour cent), aux Palaos (-2,5 pour cent), au Samoa (-6,0 pour cent), aux Îles Salomon (-4,5 pour cent) et aux Tonga (-1,6 pour cent)⁶. S'agissant de leur composition et de leur exposition aux marchés internationaux, les économies varient entre les divers pays et territoires insulaires du Pacifique, mais elles sont en général tributaires des importations de produits alimentaires et de carburants et sont donc vulnérables face à la crise alimentaire mondiale. Les pays et territoires insulaires du Pacifique tributaires du tourisme se sont remis lentement du choc économique et de la fermeture des frontières qu'a entraînés la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les envois de fonds, qui contribuent à hauteur de 10 pour cent au PIB régional, jouent un rôle de plus en plus important dans les économies du Pacifique; ils sont le plus élevés aux Tonga (39 pour cent du PIB) et au Samoa (25,3 pour cent du PIB)⁷. Du fait de l'importance des envois de fonds, ces économies sont encore plus exposées aux fluctuations économiques mondiales.

¹ États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

² Secrétariat de la Communauté du Pacifique. 2020. *2020 Pocket Statistical Summary*.

³ Organisation des Nations Unies. [Page Web du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement](#).

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement. 2022. *Rapport sur le développement humain 2021/2022. Temps incertains, vies bouleversées: façonner notre avenir dans un monde en mutation*.

⁵ Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. 2021. "LDCs at a Glance".

⁶ Banque mondiale. 2023. *Global Economic Prospects: January 2023*. Les pays et les territoires mentionnés dans cette série de données régionales diffèrent de la série des 14 pays et territoires insulaires du Pacifique concernés par le présent plan stratégique multipays (PSMP).

⁷ Banque mondiale. [Page Web sur les données ouvertes de la Banque mondiale](#). Les données datent de 2020 et les pays et territoires mentionnés dans cette série de données régionales diffèrent de la série des 14 pays et territoires insulaires du Pacifique concernés par le présent PSMP.

4. Dans le Pacifique, plusieurs obstacles empêchent les femmes de participer pleinement aux activités et de devenir autonomes, et cette absence d'autonomisation des femmes entrave le développement durable de la région. Le taux d'activité des femmes dans le secteur formel est faible dans l'ensemble de la région. De nombreux pays et territoires insulaires du Pacifique ne disposent pas de données sur les inégalités entre les femmes et les hommes, mais d'après le rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde de 2022, les Fidji sont classées au 107^e rang et Vanuatu au 111^e sur 146 pays. Au regard de cet indice, c'est Vanuatu qui a le plus progressé parmi tous les pays et territoires insulaires du Pacifique, mais beaucoup reste à faire⁸. La violence sexiste est un phénomène répandu dans l'ensemble de la région: plus d'un quart des femmes vivant à Kiribati, au Samoa, aux Îles Salomon, aux Tuvalu et à Vanuatu ont été victimes de violences infligées par leur partenaire actuel ou par un ancien partenaire⁹. Les femmes sont peu représentées dans les parlements. Les mariages précoces sont fréquents: plus d'un cinquième des femmes vivant aux Îles Marshall, à Nauru, aux Îles Salomon et à Vanuatu sont mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans¹⁰.
5. Les personnes handicapées font face à de fortes inégalités dans le Pacifique: elles sont notamment touchées par la pauvreté de manière disproportionnée et ont un accès limité aux emplois dans le secteur formel et aux services publics (y compris l'éducation pour les enfants handicapés)¹¹. Les changements climatiques, qui ont une incidence sur leurs moyens d'existence, sont une menace pour la sécurité alimentaire des personnes handicapées; en cas de pénuries alimentaires, elles reçoivent moins de nourriture que les autres membres du ménage et risquent davantage d'être exclues de l'assistance alimentaire et de la planification des activités de préparation aux catastrophes¹². Les allocations budgétaires nationales consacrées à l'inclusion du handicap sont peu élevées dans l'ensemble du Pacifique, et les initiatives dans ce domaine sont souvent tributaires de l'aide internationale pour leur financement¹³. Plusieurs pays et territoires insulaires du Pacifique intègrent dans leurs enquêtes nationales le petit ensemble de questions du Groupe de Washington sur les situations de handicap, selon lequel la proportion de personnes ayant au moins un type de handicap est comprise entre 1,68 pour cent à Vanuatu et 5,7 pour cent à Nioué¹⁴. Toutefois, la proportion de la population de la région porteuse d'au moins un handicap pourrait atteindre 15 pour cent¹⁵ et les partenaires, notamment les organisations de personnes handicapées, reconnaissent que l'absence de données ventilées sur le handicap constitue une difficulté majeure. Tous les pays et territoires insulaires du Pacifique ont ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, sauf les Îles Salomon et les Tonga, qui en sont signataires.

⁸ Forum économique mondial. 2022. *Global Gender Gap Report 2022*.

⁹ Secrétariat de la Communauté du Pacifique. "SDG 5: Gender Equality Dashboard". Consulté en octobre 2022.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. 2020. *The 2020 Biennial Pacific Sustainable Development Report*.

¹² Forum du Pacifique sur le handicap. 2022. *Disability and Climate Change in the Pacific: Findings from Kiribati, Solomon Islands, and Tuvalu*.

¹³ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. 2020. *The 2020 Biennial Pacific Sustainable Development Report*.

¹⁴ Secrétariat de la Communauté du Pacifique. "Statistics for Development Division: Disability". Consultées en octobre 2022.

¹⁵ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. 2016. *Pacific Framework for the Rights of Persons with Disabilities (2016–2025)*.

6. Les pays et territoires insulaires du Pacifique sont parmi les pays les plus exposés aux risques naturels. Pendant plusieurs années, selon l'indice mondial de risque, Vanuatu, les Îles Salomon, les Tonga et les Fidji ont figuré parmi les pays où le risque de catastrophe était le plus élevé¹⁶. La région du Pacifique est frappée en moyenne par trois catastrophes graves par an – inondations, sécheresses et cyclones, mais aussi séismes, tsunamis et éruptions volcaniques, et les changements climatiques augmentent la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes. La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique estime que les futures pertes économiques de la région, dues aux aléas en cascade et aux changements climatiques, sont comprises en moyenne entre 1,1 milliard de dollars et 1,4 milliard de dollars par an, ce qui représente entre 3,3 pour cent et 4,3 pour cent du PIB régional, selon le scénario de changements climatiques retenu¹⁷. Les pertes annuelles moyennes les plus élevées devraient concerner Vanuatu (25 pour cent du PIB), les Tonga (20 pour cent du PIB), les Palaos (11 pour cent du PIB) et les États fédérés de Micronésie (11 pour cent du PIB)¹⁸.

1.2 Progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. D'après l'analyse figurant dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable établi pour le Pacifique (ci-après "le Plan-cadre de coopération"), la région n'est pas sur la bonne voie pour atteindre un seul des objectifs de développement durable (ODD), en raison en partie des inégalités croissantes, notamment les inégalités entre les femmes et les hommes, et également parce que les services publics, qui sont insuffisants, ne permettent pas de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les résultats en matière d'éducation et de santé – dans le contexte global des changements climatiques.
8. Le Plan-cadre de coopération met en évidence les groupes ci-après comme risquant le plus d'être laissés de côté et les place au centre des programmes menés par les organismes des Nations Unies dans le Pacifique: les femmes et les filles; les personnes handicapées; les personnes vivant avec le VIH; les enfants et les jeunes; les populations autochtones; les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers; les personnes âgées; les migrants; les réfugiés et les demandeurs d'asile; les détenus; les victimes de trafics et d'autres formes de violence; les habitants d'établissements urbains informels; les personnes travaillant dans l'économie informelle et ayant des emplois précaires; et les personnes vivant dans des zones rurales pauvres et isolées et dans des îles périphériques.

1.3 Progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable 2 et 17

9. Tous les pays et territoires insulaires du Pacifique ne disposent pas de données sur les progrès réalisés au regard des ODD, ou bien ces données ne sont pas ventilées en fonction du sexe, de l'âge et du handicap. Un thème central du présent PSMP consiste à aider les gouvernements de la région du Pacifique à combler ces lacunes en matière de données.

¹⁶ La méthodologie utilisée pour calculer l'[indice mondial de risque](#) a changé en 2022.

¹⁷ Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. 2022. *Pathways to Adaptation and Resilience in Pacific SIDS subregional report: Asia-Pacific Disaster Report 2022 for ESCAP Subregions*. Les pays et les territoires mentionnés dans cette série de données régionales diffèrent de la série des 14 pays et territoires insulaires du Pacifique concernés par le présent PSMP.

¹⁸ Ibid.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 2

10. *Accès à l'alimentation.* La prévalence de la sous-alimentation pendant la période allant de 2019 à 2021 était de 5,7 pour cent aux Fidji, de 4,4 pour cent au Samoa, de 18,1 pour cent aux Îles Salomon et de 11,9 pour cent à Vanuatu, ce qui signifie qu'elle a augmenté dans tous ces territoires au cours de la décennie écoulée. Au cours de la même période, la prévalence de la sous-alimentation a reculé à Kiribati pour s'établir désormais à 4,2 pour cent¹⁹. Le coût d'une alimentation saine type a augmenté de 3,6 pour cent entre 2019 et 2020 dans la région; il convient de noter que ce chiffre ne tient pas compte des effets de la crise alimentaire mondiale qui commencent à se faire sentir sur les marchés dans le Pacifique²⁰.
11. *Élimination de la malnutrition.* Dans les pays et territoires insulaires du Pacifique pour lesquels des données sont disponibles, le retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a légèrement diminué entre 2015 et 2020, sauf au Samoa, où il est passé de 5,8 pour cent à 6,8 pour cent, et à Vanuatu, où il est passé de 27,9 pour cent à 28,7 pour cent. La prévalence du retard de croissance reste très élevée dans les Îles Marshall (32,2 pour cent), dans les Îles Salomon (29,3 pour cent), à Vanuatu (28,7 pour cent), à Nauru (15 pour cent) et à Kiribati (14,9 pour cent)²¹.
12. La prévalence de l'émaciation dans la région est généralement plus élevée chez les enfants dont la mère n'a bénéficié d'aucun enseignement de type scolaire. Tous les pays ont réalisé des progrès évalués à au moins 75 pour cent dans la réduction de la prévalence de l'émaciation par rapport à la cible fixée pour 2030²². Toutefois, les données dont on dispose ne concernent pas tous les pays et ne sont pas ventilées par sexe. C'est dans les Îles Salomon, où elle atteint 8,5 pour cent, que la prévalence de l'émaciation est la plus élevée²³.
13. La prévalence de l'anémie chez les femmes en âge de procréer est passée de 32,9 pour cent en 2012 à 33,9 pour cent en 2019, ce dont il ressort que les carences en micronutriments augmentent. La proportion des enfants de moins de 5 ans en surpoids augmente également (passant de 7,3 pour cent en 2012 à 8,0 pour cent en 2020), de même que l'obésité chez les adultes (de 21,3 pour cent en 2012 à 23,6 pour cent en 2016)²⁴. Les taux de surpoids et d'obésité chez les adultes dans les pays et territoires insulaires du Pacifique sont parmi les plus élevés du monde, ce qui met en évidence le triple fardeau croissant de la malnutrition (dénutrition, surnutrition et carences en micronutriments). Les aliments nutritifs restent inaccessibles pour certains segments de la population de la région, en fonction de facteurs saisonniers et de l'impact des chocs. Il existe une corrélation entre la dénutrition et la surnutrition, qui sont associées à une dépendance croissante à l'égard d'aliments ayant une forte teneur en sucre et en matières grasses, et les taux élevés de maladies non transmissibles comme l'obésité et le diabète. Les taux de diabète à Kiribati, aux Îles Marshall, à Nauru et aux Tuvalu dépassent 20 pour cent²⁵.

¹⁹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, PAM et Organisation mondiale de la Santé. 2023. *Asia and the Pacific Regional Overview of Food Security and Nutrition: Urban Food Security and Nutrition*. Aucune donnée ventilée par sexe n'est disponible.

²⁰ Ibid. Les pays et territoires mentionnés dans cette série de données régionales diffèrent de la série des 14 pays et territoires insulaires du Pacifique concernés par le présent PSMP.

²¹ Ibid. Aucune donnée ventilée par sexe n'est disponible.

²² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, PAM et Organisation mondiale de la Santé. 2022. *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde. Réorienter les politiques alimentaires et agricoles pour rendre l'alimentation saine plus abordable*. Aucune donnée ventilée par sexe n'est disponible.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid. Les pays et territoires mentionnés dans cette série de données régionales diffèrent de la série des 14 pays et territoires insulaires du Pacifique concernés par le présent PSMP.

²⁵ Banque mondiale. [Page Web sur les données ouvertes de la Banque mondiale](#).

14. *Productivité et revenus des petits exploitants.* Les secteurs de la pêche et de l'agriculture de subsistance sont importants dans de nombreux pays et territoires insulaires du Pacifique; toutefois, les États atolls plus petits ne disposent que de superficies limitées de terres arables. L'apport calorique provient dans une large mesure de la production intérieure dans les Îles Salomon (52 pour cent), à Vanuatu (39 pour cent) et au Samoa (31 pour cent). Dans l'ensemble de la région, la pêche est une source de revenus importante pour la moitié des ménages. Les femmes participant à la production et à la distribution des produits alimentaires ont généralement moins accès aux emplois dans le secteur formel – à titre d'exemple, plus de 75 pour cent des vendeurs sur les marchés sont des femmes²⁶. Les personnes handicapées ont en général moins accès aux emplois dans le secteur formel en raison d'obstacles liés aux attitudes et à la communication, ou encore d'obstacles d'ordre matériel ou institutionnel, et sont davantage tributaires de l'agriculture de subsistance et des activités axées sur les moyens d'existence, qui sont souvent menacées par les effets des changements climatiques. Lorsqu'elles font face à des chocs, les personnes handicapées risquent également de rencontrer des difficultés telles que l'accès limité aux informations sur des événements soudains ou des obstacles physiques, qui les empêchent de déplacer leurs cultures loin des zones infertiles ou à risque²⁷.
15. *Systèmes alimentaires durables.* Ces dernières décennies, l'activité agricole a diminué au niveau local, ce qui a contribué à réduire la part des aliments produits localement et à faire augmenter celle des produits transformés dans l'assortiment alimentaire. Associés à un mode de vie de plus en plus sédentaire, ces changements ont entraîné une augmentation des maladies non transmissibles²⁸. Selon un rapport récent du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la hausse des températures, l'intrusion d'eau salée et la perte des stocks de poissons risquent de compromettre la production vivrière dans le Pacifique, de même que les phénomènes extrêmes tels que les inondations, les sécheresses et les cyclones violents²⁹. Les précipitations seront plus abondantes dans le Pacifique occidental et équatorial, mais la disponibilité de l'eau douce déclinera à cause de l'intrusion d'eau salée due à l'élévation du niveau de la mer. Ceci pourrait avoir pour conséquence de compromettre l'accès à des denrées alimentaires produites localement, y compris des aliments de base comme le taro et la patate douce, ce qui accroîtrait la dépendance à l'égard des aliments importés et les menaces pesant sur les exportations de produits³⁰.

Progrès au regard des cibles associées à l'objectif de développement durable 17

16. *Cohérence des politiques.* Le Forum des îles du Pacifique définit des priorités collectives pour la région, notamment la Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique. Le Conseil des organisations régionales du Pacifique³¹ coordonne les activités de plusieurs organisations régionales, parmi lesquelles: la Communauté du Pacifique, organisation technique et scientifique régionale; le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement; et l'Université du Pacifique Sud. Le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique (2017–2030) et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en

²⁶ Fonds international de développement agricole. 2021. *Reinforcing Pacific Food Systems for COVID-19 Recovery. Key Impacts, Responses and Opportunities to Build Back Better.*

²⁷ Forum du Pacifique sur le handicap. 2022. *Disability and Climate Change in the Pacific: Findings from Kiribati, Solomon Islands, and Tuvalu.*

²⁸ Robins, L. et al. 2020. *COVID-19 and food systems in the Indo-Pacific: An assessment of vulnerabilities, impacts and opportunities for action.*

²⁹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2018. *Global Warming of 1.5°C.*

³⁰ Université nationale australienne. 2022. *Fiche d'information sur l'alimentation dans le Pacifique* (en anglais uniquement). Consultée en mai 2022.

³¹ Forum des îles du Pacifique. *Page Web du Conseil des organisations régionales du Pacifique* (en anglais uniquement).

développement constituent également des cadres régionaux importants au regard des priorités en matière de changements climatiques et de gestion des risques de catastrophe.

17. *Diversification des sources de financement.* Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, le Samoa, les Tonga et les Tuvalu sont considérés comme étant fortement exposés au risque de surendettement³². L'aide publique au développement versée aux pays et territoires insulaires du Pacifique, qui s'élevait à 1,06 milliard de dollars en 2019, représente 9,9 pour cent du revenu national brut et affiche une évolution positive stable³³.
18. L'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique est l'une des grandes priorités régionales. Les estimations du niveau des financements de ce type mobilisés à ce jour varient de 2,2 milliards de dollars sur 10 ans³⁴ à 3,3 milliards de dollars entre 2014 et 2019³⁵.
19. *Renforcement des partenariats mondiaux.* S'agissant de la coordination de l'action humanitaire, le Pacifique bénéficie d'un contexte unique grâce au système régional de modules d'action groupée de l'équipe pour l'action humanitaire dans le Pacifique, qui sont activés en permanence et axés sur la préparation. En outre, les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique disposent d'organisations nationales de gestion des catastrophes, certains ont des mécanismes nationaux de modules d'action groupée et nombre d'entre eux ont intégré la gestion des catastrophes dans la planification nationale du développement.

1.4 Lacunes et problèmes liés à la faim

20. Les petits États insulaires en développement sont exposés de manière excessive aux conséquences préjudiciables des changements climatiques³⁶, notamment aux risques liés au climat qui pèsent sur la santé, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique. Près des deux tiers des habitants des pays et territoires insulaires du Pacifique sont fortement tributaires d'activités dépendantes du climat comme l'agriculture et la pêche, dont la productivité a baissé ces dernières années. L'accroissement du nombre et de l'intensité des aléas naturels, qui est le principal facteur d'insécurité alimentaire dans la région, menace la sûreté et la sécurité des habitants des îles du Pacifique, les économies nationales et le milieu naturel. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont eu des effets dévastateurs sur les cultures, la pêche et les infrastructures connexes, mais les conséquences des changements climatiques progressifs sont également préjudiciables pour la production vivrière des petites îles, en raison de la perte de terre, d'eau et de biodiversité côtière. Les changements climatiques à long terme risquent d'aggraver l'insécurité alimentaire chronique et le triple fardeau de la malnutrition, tandis que les facteurs saisonniers et l'impact des aléas pourraient accroître l'insécurité alimentaire aiguë et entraîner de nouvelles modifications sur le plan de l'alimentation.

³² Banque mondiale. 2022. [Page Web sur l'analyse de la soutenabilité de la dette](#) (en anglais uniquement). Consultée en septembre 2022.

³³ Banque mondiale. [Page Web sur les données ouvertes de la Banque mondiale](#). Consultée en septembre 2022. Les pays et territoires mentionnés dans cette série de données régionales diffèrent de la série des 14 pays et territoires insulaires du Pacifique concernés par le présent PSMP.

³⁴ Programme des Nations Unies pour le développement, Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, et Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. 2021. [Climate finance effectiveness in the Pacific: are we on the right track?](#)

³⁵ Fonds monétaire international. 2021. ["Unlocking Access to Climate Finance for Pacific Island Countries"](#).

³⁶ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. 2018. [Global Warming of 1.5°C](#).

21. La lenteur du redressement après la COVID-19 et ses répercussions socioéconomiques, ainsi que les effets de la crise alimentaire mondiale qui commencent à se faire sentir, font peser des menaces immédiates sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le Pacifique. En raison du degré élevé de dépendance à l'égard des importations³⁷ et, dans certains cas, à l'égard des envois de fonds ou du tourisme, les populations sont exposées aux chocs économiques mondiaux. Les données issues de l'analyse et de cartographie de la vulnérabilité utilisant la téléphonie mobile, recueillies par le PAM en 2021 et en 2022 dans cinq pays et territoires insulaires du Pacifique, font apparaître une aggravation du dénuement multidimensionnel aux Fidji, à Kiribati, aux Tonga et à Vanuatu.
22. Le manque de données sur l'impact de tels chocs sur la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier de données ventilées concernant les groupes qui risquent d'être laissés de côté, est une préoccupation majeure pour les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique et les parties prenantes de la région.
23. Les gouvernements du Pacifique rencontrent d'énormes difficultés pour assurer les services publics au profit de populations qui sont souvent disséminées sur un grand nombre d'îles et sur de vastes zones géographiques. Les dépenses consacrées aux dispositifs de protection sociale sont relativement faibles: elles représentent 4,1 pour cent du revenu national brut à Kiribati et entre 0,4 pour cent et 1,3 pour cent du revenu national brut aux Fidji, à Nauru, au Samoa, aux Tonga et aux Tuvalu³⁸. Vanuatu ne consacre pas de ressources publiques à la protection sociale, tandis que les dépenses des Îles Salomon correspondant aux prestations sociales pour la fonction publique sont peu élevées. En cas de choc majeur comme une catastrophe naturelle, les filets de sécurité informels communautaires peuvent être mis à rude épreuve.
24. Le Pacifique fait face au triple fardeau de la malnutrition, ce qui s'explique en partie par une dépendance croissante à l'égard d'aliments importés à forte teneur calorique. Pendant la pandémie de COVID-19, il est devenu encore plus inabordable de se nourrir sainement. Les changements climatiques auront d'autres répercussions sur la nutrition, en réduisant par exemple l'accès aux sources locales d'aliments nutritifs et en accroissant la dépendance à l'égard d'aliments importés moins sains³⁹.

2. Incidences stratégiques pour le PAM

2.1 Réalisations, enseignements tirés de l'expérience et changements stratégiques pour le PAM

25. Le PAM dirige les modules régionaux de la logistique et des télécommunications d'urgence de l'équipe pour l'action humanitaire dans le Pacifique. Il codirige le module régional de la sécurité alimentaire avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le groupe de travail régional du Pacifique sur l'assistance monétaire, qui relève du module régional de la sécurité alimentaire, avec Oxfam International. Ces rôles de chef de file en matière de coordination étaient la principale priorité du plan stratégique multipays provisoire (PSMPP) pour 2019–2023. Au titre du présent PSMP, le PAM continuera d'assumer ces fonctions déléguées, tout en accordant davantage d'importance au renforcement des capacités dans la région, conformément au Plan-cadre de coopération et aux priorités et demandes de soutien exprimées au niveau national.

³⁷ Fonds international de développement agricole. 2021. *Reinforcing Pacific Food Systems for COVID-19 Recovery. Key Impacts, Responses and Opportunities to Build Back Better*.

³⁸ Knox-Vydmanov, C., Soni, N., Satriana, S. et Attenborough, J. 2023. *From historical trends to investment pathways: Social protection expenditure in Pacific Island Countries and Timor-Leste*.

³⁹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability Working Group II Report*, chapitre 15.

26. Pour donner suite à l'examen des bureaux multipays des Nations Unies mené en 2019, le PAM s'est engagé à renforcer la présence de son personnel international et national dans le Pacifique – en particulier le Pacifique Nord.
27. La pandémie de COVID-19, qui a représenté un énorme défi pour l'exécution du PSMPP, a entraîné notamment le déploiement rapide du Service aérien d'aide humanitaire pour le Pacifique. Ce dernier a assuré le transport de passagers et de fret, ce qui a constitué un lien vital pour les acteurs intervenant dans cette région pendant la fermeture prolongée des frontières et les périodes de restriction des services aériens commerciaux, et a permis d'améliorer nettement la visibilité du PAM dans la région et de renforcer les partenariats relatifs aux services logistiques. Ce Service a été cité par les gouvernements et les partenaires de développement comme un modèle de partenariat entre le système des Nations Unies et les gouvernements dans le Pacifique.
28. À la suite du passage du cyclone tropical Harold en 2020, le PAM a assuré des services de transfert monétaire par l'intermédiaire du système national de protection sociale aux Fidji. Cette activité a renforcé son partenariat avec le Gouvernement fidjien et, en conséquence, le PAM apporte son soutien à une initiative de microassurance paramétrique qui permet de compléter les paiements versés par le dispositif national de protection sociale après des chocs climatiques.
29. À la suite de l'éruption volcanique survenue aux Tonga en janvier 2022, qui a perturbé les voyages en avion et les télécommunications, il a fallu adapter encore davantage les programmes du PAM pour mettre en œuvre des interventions face à cette crise.
30. Compte tenu des enseignements tirés au cours de la mise en œuvre du PSMPP, le PSMPP pour 2023–2027 définit une approche plus précise des interventions face aux crises, selon laquelle le PAM peut passer rapidement à la fourniture de services délégués ou de services à la demande, afin de répondre aux besoins prévisibles de ses partenaires.

2.2 Harmonisation avec les plans nationaux de développement, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres cadres

31. Le Plan-cadre de coopération vise à obtenir les quatre effets ci-après:
 - Planète. D'ici à 2027, les populations, les communautés et les institutions sont plus autonomes et plus résilientes face aux divers chocs et catastrophes, en particulier ceux qui sont liés aux changements climatiques, et les écosystèmes et la biodiversité sont mieux protégés, mieux gérés et mieux remis en état.
 - Population. D'ici à 2027, un plus grand nombre de personnes, en particulier celles qui risquent d'être laissées de côté, bénéficient d'un accès plus équitable à des services de base de qualité, résilients et tenant compte de la problématique femmes-hommes, à la sécurité alimentaire et à une bonne nutrition, et à des systèmes de protection sociale.
 - Prospérité. D'ici à 2027, un plus grand nombre de personnes, en particulier celles qui risquent d'être laissées de côté, contribuent à des systèmes socioéconomiques durables, résilients, diversifiés, inclusifs et axés sur l'être humain, qui offrent des perspectives de travail décent et des possibilités de subsistance équitables, et en tirent profit, ce qui permet de réduire les inégalités et de garantir une prospérité partagée.
 - Paix. D'ici à 2027, les populations bénéficient de systèmes de gouvernance plus responsables, plus inclusifs, plus résilients et plus réactifs, qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes, la sécurité climatique, la justice et la paix, garantissent la participation et protègent leurs droits humains, et elles y contribuent.

32. Le PAM contribue à l'obtention des effets du Plan-cadre de coopération relatifs à la planète et à la population. En outre, il codirige l'équipe de gestion des programmes des équipes de pays des Nations Unies, qui coordonne la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération.
33. Des comités directeurs conjoints mis en place dans chacun des pays et territoires insulaires du Pacifique surveilleront la mise en œuvre des plans nationaux d'exécution, d'une durée de deux ans, découlant du Plan-cadre de coopération. Ces 14 plans constituent les principaux axes de collaboration stratégique entre les organismes des Nations Unies et les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique.
34. Les ambitions des gouvernements du Pacifique en matière de développement durable sont décrites dans la Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique établie par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, laquelle comprend sept domaines thématiques⁴⁰. Le cadre de résultats du Plan-cadre de coopération précise la contribution que doivent apporter les effets qui y sont définis à ces domaines thématiques. Par l'intermédiaire du Plan-cadre de coopération, le PAM contribue aux domaines thématiques relatifs aux changements climatiques et au développement axé sur l'être humain. À la faveur de son PSMP, le PAM continuera de s'employer à donner suite au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et au Plan d'action Asie-Pacifique (2021–2024) correspondant, et veillera particulièrement à adapter son action aux situations locales et à ne laisser personne de côté.
35. Les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, adoptées en 2014 par l'Assemblée générale des Nations Unies, reconnaissent que les petits États insulaires en développement constituent un cas à part entière en matière de développement durable et définissent des priorités pour ce qui est du soutien international. L'examen à mi-parcours de ces modalités, effectué en 2019, a souligné la nécessité de prendre des mesures⁴¹ dans plusieurs domaines intéressant le travail du PAM dans le Pacifique, parmi lesquelles: le renforcement de la coopération, des capacités et des investissements concernant la gestion des risques de catastrophe; des mesures urgentes pour remédier aux effets préjudiciables des changements climatiques; la promotion de systèmes alimentaires durables; et des initiatives visant à lutter contre toutes les formes de malnutrition.

2.3 Collaboration avec les principales parties prenantes

36. Le PAM a participé au processus de formulation et de consultation relatif au Plan-cadre de coopération en 2021 et 2022 et a veillé à harmoniser le PSMP avec les priorités régionales et nationales.
37. En 2021, le PAM a consulté ses partenaires des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG), la Fédération internationale de la Croix-Rouge, les organisations de la société civile – y compris les organisations de personnes handicapées – et ses partenaires gouvernementaux, en particulier les organisations nationales de gestion des catastrophes, afin de recueillir des suggestions en vue de la formulation du PSMP. À l'occasion de missions exploratoires menées en 2021 et en 2022, le PAM a noué un dialogue avec un large éventail de partenaires. Les consultations avec les donateurs et avec les institutions du Conseil des organisations régionales du Pacifique, qui ont eu lieu en novembre et décembre 2022, ont confirmé que le PSMP était harmonisé avec les priorités des partenaires stratégiques et des organisations régionales.

⁴⁰ Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. 2022. *The 2050 Strategy for the Blue Pacific Continent*.

⁴¹ Résolution 74/3 de l'Assemblée générale du 21 octobre 2019, *Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement* (A/RES/74/3).

3. Portefeuille stratégique du PAM

3.1 Direction, orientations et impacts escomptés

38. Le PAM mettra l'accent sur le renforcement de la capacité des gouvernements du Pacifique à comprendre et à évaluer les répercussions des changements climatiques et des autres chocs sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et à y faire face, s'agissant en particulier des personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté. La politique du PAM en matière de renforcement des capacités des pays, mise à jour en 2022, et les priorités des parties prenantes nationales serviront de guide pour ces interventions.
39. Le PAM articulera ses activités dans le Pacifique autour de l'adaptation aux changements climatiques, en ayant recours à une approche intégrée pour élaborer des programmes tenant compte des risques. Il mettra à profit ses compétences spécialisées et ses outils institutionnels ainsi que ses partenariats mondiaux pour aider les gouvernements du Pacifique à gérer les questions liées au climat et les catastrophes, et à y faire face. Il s'agira notamment de soutenir les systèmes nationaux de protection sociale, en s'inspirant de la Stratégie du PAM en matière de soutien à la protection sociale adoptée en 2021⁴².
40. Une consultation et une analyse conjointes ont permis de conclure que, parmi les groupes risquant d'être laissés de côté, ce sont les femmes, les filles et les personnes handicapées que le PAM est le mieux à même d'aider. En conséquence, la problématique femmes-hommes et l'inclusion du handicap seront d'importants éléments transversaux du présent PSMP, conformément à la politique en matière de problématique femmes-hommes adoptée en 2022 et à la feuille de route du PAM pour l'inclusion du handicap. Le PAM s'efforcera d'améliorer la capacité des gouvernements du Pacifique à comprendre les répercussions distinctes qu'ont les changements climatiques et d'autres chocs sur la sécurité alimentaire et la nutrition de ces différents groupes et d'autres groupes marginalisés, et à y faire face. Il soutiendra également les initiatives conjointes menées par le système des Nations Unies pour répondre aux besoins spécifiques de ces groupes, notamment les mesures visant à réduire les taux de violence sexiste, qui sont élevés.
41. Le PSMP prévoit des mesures d'urgence permettant d'assurer des services délégués ou des services à la demande pour faire face à des chocs soudains. Cet effet direct relatif aux interventions face aux crises consiste uniquement à combler les lacunes des gouvernements et des partenaires concernant la logistique, les télécommunications d'urgence et certains services à la demande, seulement si cela est indispensable dans des situations de crise spécifiques. Une intervention de plus grande ampleur à la suite d'une crise nécessiterait de réviser le PSMP afin de permettre au PAM d'accroître sa présence dans le Pacifique, tout en continuant de s'employer à combler les lacunes sur le plan des capacités.
42. Les activités relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition menées dans le Pacifique relèvent dans une large mesure du mandat des partenaires du PAM, notamment de celui de la FAO, des organisations régionales et des ONG. Le PAM collaborera étroitement avec les institutions des Nations Unies, les gouvernements, les organisations régionales et d'autres partenaires, afin de garantir la complémentarité et de partager le savoir-faire s'agissant de renforcer la base de données factuelles et les mesures concernant la sécurité alimentaire et la nutrition dans le Pacifique.
43. Le PSMP s'inspire d'une théorie du changement qui décrit les contributions, les hypothèses et la logique programmatique des interventions.

⁴² PAM. 2021. [Stratégie du Programme alimentaire mondial en matière de soutien à la protection sociale](#).

3.2 Effets directs du plan stratégique multipays, effets directs stratégiques du PAM, domaines d'action privilégiés, produits escomptés et activités essentielles

Effet direct 1 du plan stratégique multipays: D'ici à 2027, les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique disposent de capacités et de systèmes renforcés pour réduire la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition

44. Le PAM s'emploie à faire en sorte que les institutions régionales et nationales puissent répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables face aux effets des changements climatiques, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes et l'évolution progressive à long terme des conditions climatiques. D'après les travaux de recherche menés dans les pays et territoires insulaires du Pacifique, les femmes, les filles, les personnes handicapées et les minorités rurales sont exposées de manière disproportionnée aux catastrophes liées au climat et sont moins à même de faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes et à l'impact à long terme des changements climatiques, et de s'en relever. Le présent effet direct du PSMP sera obtenu en renforçant la capacité des institutions à comprendre, à anticiper, à se préparer et à faire face en cas de choc dans les domaines où le PAM possède un avantage relatif, notamment la gestion de tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement, les télécommunications d'urgence, la collecte de données et d'éléments factuels et les approches et outils de gestion intégrée des risques de catastrophe. En investissant en faveur de la préparation, le PAM contribuera à renforcer la résilience à long terme face aux phénomènes météorologiques extrêmes survenant dans le Pacifique.
45. Cet effet direct concrétise l'articulation entre l'action humanitaire et le développement en aidant les gouvernements à mettre en place et à renforcer des systèmes et des mécanismes, tels que les politiques, les programmes et les stratégies qui réduisent les répercussions des chocs, tout en accroissant la capacité de relèvement des populations, compte tenu notamment des répercussions distinctes qu'ont les chocs sur les personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté, à savoir les femmes, les filles et les personnes handicapées. Les activités menées au titre de cet effet direct du PSMP porteront sur les changements climatiques, moyennant une approche intégrée des programmes tenant compte des risques.

Effet direct stratégique du PAM

46. L'effet direct 1 du PSMP correspond à l'effet direct stratégique 4 du PAM (Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés).

Domaine d'action privilégié

47. L'effet direct 1 du PSMP relève du domaine d'action privilégié "renforcement de la résilience".

Harmonisation avec les priorités nationales

48. L'effet direct 1 du PSMP concorde avec l'effet 1 énoncé dans le Plan-cadre de coopération (Planète) et contribue également à l'obtention de son effet 2 (Population) grâce à ses composantes de protection sociale.
49. Cet effet direct du PSMP contribue aux progrès réalisés dans les domaines thématiques relatifs aux changements climatiques et au développement axé sur l'être humain de la Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique.

Produits escomptés

50. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 1 du PSMP:

- Produit 1: Les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique bénéficient de capacités renforcées en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, dans les domaines de la logistique, des chaînes d'approvisionnement et des télécommunications d'urgence, qui facilitent la gestion intégrée des risques.
- Produit 2: Les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique bénéficient de systèmes et de moyens renforcés pour comprendre, anticiper et atténuer les impacts des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et s'y préparer.
- Produit 3: Les communautés qui risquent le plus d'être laissées de côté, en particulier les femmes et les personnes handicapées, tirent profit de systèmes renforcés qui améliorent leur capacité de gestion, de coordination, de préparation et de relèvement face aux risques liés au climat et aux autres risques.
- Produit 4: Les communautés qui risquent le plus d'être laissées de côté tirent profit d'approches intégrées et d'investissements destinés à renforcer la résilience des systèmes alimentaires, notamment grâce au resserrement des partenariats.

Activités essentielles

Activité 1: Apporter aux gouvernements et aux parties prenantes régionales une assistance technique pour la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise dans les domaines de la logistique, des chaînes d'approvisionnement et des télécommunications d'urgence

51. Le PAM privilégiera le renforcement des capacités aux fins d'activités de préparation et d'interventions tenant compte de la problématique femmes-hommes et inclusives, du fait de l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes et des autres chocs covariables observés dans la région, et il mettra l'accent sur les domaines de la logistique, des télécommunications d'urgence et de la coordination et sur les moyens nationaux de gestion des risques de catastrophe, en ciblant les logisticiens et les spécialistes des télécommunications d'urgence des deux sexes.
52. *Évaluations des capacités.* Le PAM effectuera des évaluations des moyens logistiques au niveau des pays, ainsi que des évaluations des capacités en matière de télécommunications d'urgence et de technologies de l'information, en partenariat avec ses homologues nationaux et régionaux, tels que les organisations nationales de gestion des catastrophes, les ministères des télécommunications et les institutions du Conseil des organisations régionales du Pacifique, afin d'établir une conception commune actualisée de l'état de préparation aux catastrophes aux niveaux national et régional. Le classement des pays par ordre de priorité aux fins des évaluations des capacités sera fondé sur les demandes exprimées par les pays et sur leur profil de risque. Ces évaluations, pour lesquelles on aura recours à des outils institutionnels, seront dans la mesure du possible adaptées aux besoins et au contexte de la région du Pacifique, en tenant compte notamment des risques liés spécifiquement aux changements climatiques.
53. *Renforcement des capacités.* En se fondant sur les constatations issues des évaluations des moyens logistiques, des évaluations des capacités en matière de technologies de l'information et des communications et des observations formulées par les parties prenantes régionales, le PAM collaborera avec ses partenaires du Pacifique et au niveau international, en vue de combler les lacunes dans l'état de préparation des systèmes; pour ce faire, il apportera une assistance technique ciblée dans des domaines spécifiques (en organisant des stages de formation, en assurant la mise à disposition ciblée de ressources aux gouvernements, en mettant sur pied ateliers et activités d'apprentissage, et en faisant appel à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire). Le PAM soutiendra les efforts déployés par les dirigeants des modules nationaux pour renforcer les systèmes et

les mécanismes existants en vue de se préparer aux catastrophes et d'y faire face, en mettant en évidence les besoins des personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté, moyennant la mise en place de ressources, l'organisation d'une formation et la mise au point de modèles de coordination et de gestion des risques propres au contexte et élaborés dans le Pacifique pour le Pacifique.

54. *Coordination régionale.* Le PAM continuera de jouer un rôle de chef de file au sein des modules de la logistique et des télécommunications d'urgence, en assurant la direction des modules régionaux, en fournissant des outils, des orientations, des conseils techniques, une formation et des services de gestion de l'information, et en tirant parti des points forts des partenaires des modules régionaux. Lorsque cela sera nécessaire, en partenariat avec les membres des modules, le PAM aidera à renforcer les capacités concernant les mécanismes nationaux de logistique et de télécommunications d'urgence et coordonnera l'appui apporté en la matière, et il facilitera la mise en place de modules nationaux, quand cela présentera un intérêt. Il mobilisera ses partenaires à l'échelle mondiale et au niveau régional afin de collaborer avec eux pour répondre aux besoins, y compris en favorisant l'utilisation de technologies et de systèmes novateurs.
55. *Environnement politique et réglementaire.* Le PAM aidera à mettre au point des stratégies, des activités et des outils nationaux et régionaux permettant d'améliorer la capacité régionale de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Il établira et renforcera des partenariats et des relations avec les donateurs, afin de soutenir les moyens dont dispose la région en matière de télécommunications et de logistique d'urgence.

Activité 2: Collaborer avec les gouvernements et les parties prenantes régionales afin de renforcer leur capacité à comprendre, à anticiper, à atténuer et à réduire l'impact des catastrophes et des changements climatiques à long terme sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables

56. Le PAM aidera les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique à comprendre l'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition et à y faire face.
57. *Données et analyse.* Ce domaine d'activité contribue à l'obtention du produit 2. Le PAM collaborera avec les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique, afin de renforcer leur capacité à prévoir et à évaluer l'impact des chocs climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition, eu égard surtout aux groupes qui risquent d'être laissés de côté, et à mieux planifier et financer leurs interventions. Le PAM s'intéressera en particulier aux répercussions distinctes qu'ont les chocs sur les femmes, les personnes handicapées et d'autres groupes qui risquent d'être laissés de côté, et il les étudiera sous l'angle intersectionnel. Il élargira ses activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité utilisant la téléphonie mobile dans le Pacifique, tout en étudiant un plus large éventail d'outils, de partenariats et de points de départ pour une collecte et une analyse plus complètes des données. Ces travaux pourraient porter sur: la mise au point de données de meilleure qualité sur les tendances et les prévisions climatiques et leurs effets sur la sécurité alimentaire, l'alimentation saine et les moyens d'existence; la conception de facteurs de déclenchement des mesures d'anticipation; et le recours à des outils novateurs permettant d'évaluer les répercussions des chocs.

58. *Évaluations des situations d'urgence.* Le PAM apportera un soutien technique aux organisations nationales de gestion des catastrophes, aux modules nationaux et aux autres acteurs nationaux compétents, qui s'emploient à améliorer la préparation des données, notamment en ce qui concerne la méthode d'estimation dans les 72 heures, les systèmes d'information géographique, la cartographie et, le cas échéant, d'autres éléments d'appui fondés sur des données, en particulier au cours des premières phases des interventions d'urgence. Le PAM collaborera avec les parties prenantes pour renforcer leur aptitude à produire et à utiliser des données sur la sécurité alimentaire et la nutrition, aux fins de la prise de décisions et de l'intervention d'urgence.
59. *Renforcement et coordination des systèmes ciblés.* Ce domaine d'activité contribue à l'obtention du produit 3. Le PAM collaborera avec les gouvernements en vue de renforcer leur capacité à faire face aux changements climatiques et aux autres chocs qui mettent en péril la sécurité alimentaire et la nutrition. Il codirigera le module régional de la sécurité alimentaire et aidera sur le plan technique les modules de la sécurité alimentaire et les groupes de travail régionaux et nationaux, les organisations nationales de gestion des catastrophes, les ministères compétents, les organismes humanitaires et les organisations de la société civile à mettre au point des stratégies, des activités et des outils régionaux visant à améliorer la capacité de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise au niveau régional. Le PAM apportera également un soutien technique aux groupes de travail régionaux et nationaux sur l'assistance monétaire, qui s'emploient à améliorer la préparation de la région en la matière, tout en collaborant avec les gouvernements et les partenaires pour faciliter l'accès à une alimentation saine et briser le cycle de la malnutrition, en particulier parmi les groupes les plus touchés⁴³.
60. *Alerte rapide.* En association avec ses partenaires internationaux et régionaux et en collaboration avec le secteur privé, le PAM appuiera la mise en place de systèmes et d'outils d'alerte rapide inclusifs et accessibles, en mettant l'accent sur la communication d'alertes et d'informations pertinentes et disponibles en temps voulu, pour réduire les répercussions des phénomènes dangereux en facilitant une intervention rapide. Des systèmes d'alerte rapide seront mis au point, en conformité avec les services nationaux d'alerte relevant des cadres nationaux de gestion des catastrophes. Le PAM contribuera à l'élaboration et à la mise en place d'un cadre régional relatif aux mesures d'anticipation, en apportant un appui aux dispositifs d'alerte rapide et en contribuant au renforcement des systèmes nationaux inclusifs et accessibles dans les domaines de la logistique, des télécommunications d'urgence et de la préparation aux transferts monétaires.
61. *Améliorer la réactivité des systèmes de protection sociale afin de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition.* Tout en prêtant une attention particulière aux femmes et aux personnes handicapées, le PAM apportera une assistance technique pour aider à concevoir et à mettre en place des systèmes de protection sociale tenant compte de la problématique femmes-hommes qui soient inclusifs, équitables et réactifs en cas de choc, qui tirent parti des mécanismes informels de protection sociale et contribuent à promouvoir la nutrition et les systèmes alimentaires résilients. Il s'emploiera aussi à améliorer l'accès à des systèmes de financement liés au climat et aux risques de catastrophe, qui permettent d'anticiper et d'atténuer les répercussions des chocs et des catastrophes sur les populations les plus vulnérables, y compris au moyen de mesures d'anticipation et de l'assurance paramétrique.

⁴³ Les groupes à prendre en considération comprennent les ménages comptant des filles et des femmes enceintes, des jeunes mères, des enfants de moins de 2 ans et des adolescentes.

62. *Systèmes alimentaires résilients*. Ce domaine d'activité contribue à l'obtention du produit 4. Le PAM travaillera avec les organismes nationaux et régionaux chargés des systèmes alimentaires et avec les communautés, afin de renforcer leur résilience et d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en adoptant à cette fin des démarches intégrées et inclusives tenant compte de la problématique femmes-hommes. Les mesures prévues dans ce domaine, qui seront menées en tirant parti de la base de données factuelles constituée au titre du produit 2, comprennent l'analyse des marchés, la sensibilisation à ce qui constitue une alimentation saine et des initiatives visant à améliorer la base de données sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces travaux consisteront notamment à élargir la collaboration nouée avec les gouvernements, les partenaires des Nations Unies, les organisations régionales et les milieux universitaires afin de renforcer la surveillance, les travaux de recherche et la collecte de données factuelles sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le Pacifique – y compris en ayant recours aux systèmes de protection sociale – et à tirer parti de ces relations de collaboration pour soutenir les politiques et les programmes nationaux et régionaux qui visent à combler les lacunes.

Partenariats

63. Les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique et les institutions du Conseil des organisations régionales du Pacifique, en particulier le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la Communauté du Pacifique, l'Université du Pacifique Sud et le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, sont des partenaires stratégiques du PAM dans la région, de même que les membres des groupes de travail sur l'assistance monétaire et des modules de la sécurité alimentaire régionaux et nationaux. Le PAM collaborera également avec les services nationaux de statistique, les institutions du Conseil des organisations régionales du Pacifique, d'autres organismes des Nations Unies, des ONG et des institutions financières internationales afin d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données dans l'ensemble des pays et territoires insulaires du Pacifique. Aux Fidji, la collaboration en cours avec le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la réduction de la pauvreté facilite la collecte et l'analyse des données.
64. Les principaux partenaires du PAM dans le domaine de la logistique sont les organisations nationales de gestion des catastrophes, la Fédération internationale de la Croix-Rouge, des entités du secteur privé comme HELP Logistics et DHL, des membres de l'équipe pour l'action humanitaire dans le Pacifique et des membres des modules de la logistique régionaux et mondiaux.
65. Les principaux partenaires du PAM dans le domaine des télécommunications d'urgence sont les organisations nationales de gestion des catastrophes, les ministères des télécommunications et les autorités de réglementation de ce secteur, ainsi que des organes régionaux comme le groupe de travail du Conseil des organisations régionales du Pacifique sur les technologies de l'information et de la communication. Le PAM collabore également avec la Fédération internationale de la Croix-Rouge, des ONG, l'Union internationale des télécommunications, le secteur privé et les partenaires mondiaux au sein du module des télécommunications d'urgence.

Hypothèses

66. Il est supposé que des ressources financières et humaines suffisantes sont disponibles pour appuyer de manière adéquate les activités de préparation et les programmes pluriannuels de renforcement des capacités, domaine dans lequel des partenariats efficaces sont en place pour atteindre les objectifs.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

67. Au fil du temps, l'appui qu'apporte le PAM et l'importance qu'il accorde au renforcement des capacités devraient contribuer à améliorer les capacités des acteurs régionaux et nationaux, qui seront alors en mesure de prendre en main les activités, ce qui permettra au PAM de réduire son rôle.

Effet direct 2 du plan stratégique multipays: Les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique ont accès à des services communs et à des plateformes qui facilitent les interventions rapides, efficaces et coordonnées pendant et après les chocs et les catastrophes

68. Cet effet direct a trait aux activités à entreprendre éventuellement en cas d'intervention face à une crise. Conscient que les failles et les blocages touchant la logistique, les télécommunications et la coordination nuisent à l'efficacité des interventions d'urgence, le PAM facilitera les opérations dirigées par les pouvoirs publics en fournissant des services communs aux gouvernements et aux partenaires de l'action humanitaire, en coordination avec les gouvernements et les organisations régionales.
69. Les activités menées au titre de cet effet direct complètent l'appui apporté par le PAM aux partenaires en matière de coordination et de gestion de l'information dans les domaines de la logistique (y compris les interactions entre acteurs humanitaires et militaires), des télécommunications d'urgence, de la sécurité alimentaire et des transferts monétaires qui relèvent de l'effet direct 1 du PSMP. Les activités de renforcement des capacités menées au titre de l'effet direct 1 seront poursuivies pendant toute la durée du PSMP, tandis que celles qui relèvent de l'effet direct 2 du PSMP ne seront mises en œuvre qu'en cas de crise nécessitant la prestation de services par le PAM.

Effet direct stratégique du PAM

70. L'effet direct 2 du PSMP correspond à l'effet direct stratégique 5 du PAM (Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces).

Domaine d'action privilégié

71. L'effet direct 2 du PSMP relève du domaine d'action privilégié "intervention face à une crise".

Harmonisation avec les priorités nationales

72. L'effet direct 2 du PSMP concorde avec l'effet 2 énoncé dans le Plan-cadre de coopération (Population).
73. Cet effet direct du PSMP contribue aux progrès réalisés dans les domaines thématiques relatifs aux changements climatiques et au développement axé sur l'être humain de la Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique.

Produits escomptés

74. Les produits suivants contribueront à la réalisation de l'effet direct 2 du PSMP:
- Produit 5: Les gouvernements, le personnel chargé des interventions d'urgence et les populations touchées recueillent les fruits de services logistiques permettant de combler les lacunes recensées, à l'appui des chaînes d'approvisionnement mises à mal pendant les situations de crise.
 - Produit 6: Les gouvernements, le personnel chargé des interventions d'urgence et les populations touchées recueillent les fruits de services de télécommunications d'urgence permettant de combler les lacunes recensées à l'appui d'interventions d'urgence rapides et coordonnées.
 - Produit 7: Les gouvernements, le personnel chargé des interventions d'urgence et les populations touchées recueillent les fruits de la prestation de services à la demande permettant de combler les lacunes recensées à l'appui des interventions d'urgence.

Activités essentielles

Activité 3: Fournir des services logistiques pour les interventions d'urgence pilotées au niveau national ou régional

75. La coordination et la gestion de la logistique humanitaire se heurtent à des difficultés en raison des capacités limitées s'agissant de l'infrastructure logistique, de l'isolement de nombreux pays et territoires insulaires du Pacifique et des dégâts occasionnés aux ports maritimes, aux aéroports, aux entrepôts et au réseau routier lorsque des catastrophes se produisent. Le PAM assurera des services logistiques et la coordination afin que des articles de secours puissent être importés, entreposés, manutentionnés, transportés et distribués de manière efficace en période de crise, y compris en mettant éventuellement en service une plateforme logistique régionale.

Activité 4: Fournir des services de télécommunications d'urgence pour les interventions d'urgence pilotées au niveau national ou régional

76. La vulnérabilité relative de l'infrastructure de télécommunications dans la région peut nuire à la coordination d'une intervention en cas de situation d'urgence de grande ampleur. Le PAM complétera les capacités existantes en matière de coordination afin d'aider à résoudre les problèmes de connectivité, en établissant si nécessaire des plateformes temporaires de connectivité pour les intervenants d'urgence et les populations touchées. Compte tenu de la forte participation du secteur privé dans ce domaine, toute intervention du PAM aurait une durée limitée.

Activité 5: Fournir des services à la demande pour les interventions d'urgence pilotées au niveau national ou régional

77. Le PAM fournira à ses partenaires nationaux et régionaux des services à la demande destinés à augmenter les capacités et à renforcer les systèmes existants ainsi qu'à combler les lacunes qui apparaissent pendant les situations d'urgence. Il pourrait s'agir de services relatifs à l'achat de produits alimentaires, aux transferts monétaires, à l'ingénierie et au transport aérien.

Partenariats

78. Les principaux partenaires pour ces activités sont les suivants: gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique; parties prenantes régionales, y compris les institutions du Conseil des organisations régionales du Pacifique et d'autres acteurs qui bénéficient de la prestation de services assurée par le PAM; et partenaires des modules de la logistique et des télécommunications d'urgence coordonnés par le PAM.

Hypothèses

79. Il est supposé que les partenaires financeront ces services, que les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique demanderont à en bénéficier et que les structures de coordination existantes, y compris celles qui sont visées par le renforcement des capacités au titre de l'effet direct 1 du PSMP, seront opérationnelles.

Stratégie de transition et de transfert des responsabilités

80. Ces activités de prestation de services combleront les lacunes existant dans les interventions menées par les pays face à des situations d'urgence soudaines. Le PAM les assurera à la demande de ses partenaires et des gouvernements, et ce pendant une période limitée. Elles complètent les activités de préparation et de renforcement des capacités menées au titre de l'effet direct 1 du PSMP et devraient faire appel dans une large mesure aux mêmes capacités internes et partenariats extérieurs. Après toute intervention d'urgence immédiate menée au titre du présent effet direct, le PAM réorientera son action vers la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités au titre de l'effet direct 1 du PSMP.

4. Modalités d'exécution

4.1 Analyse des bénéficiaires

81. Le présent PSMP prévoit le renforcement des capacités institutionnelles et, en cas de crise, la prestation de services communs. Il n'y a donc pas de bénéficiaires directs.
82. Les principaux bénéficiaires institutionnels du renforcement des capacités seront les organisations nationales de gestion des catastrophes, les ministères de l'agriculture et d'autres ministères et départements dont le mandat se rapporte aux interventions prévues, tels que les départements des technologies de l'information et des télécommunications, les services de statistique et les départements chargés de la protection sociale.
83. Le nombre de personnes touchées par des catastrophes dans le Pacifique a dépassé les deux millions au cours de la période allant de 2011 à 2020⁴⁴. Au bout du compte, les bénéficiaires du renforcement des capacités seront les populations touchées par des catastrophes ou qui y sont exposées, en particulier les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes risquant d'être laissés de côté, lesquelles tireront profit de l'amélioration des systèmes découlant des activités de renforcement des capacités menées par le PAM.

4.2 Transferts

84. Aucun transfert de produits alimentaires ou transfert de type monétaire n'est prévu au titre du présent PSMP.
85. La modalité de renforcement des capacités est utilisée pour obtenir l'effet direct 1 du PSMP. Le renforcement des capacités dans le cadre de l'activité 1 s'appuiera sur les évaluations nationales périodiques de la logistique et des technologies de l'information réalisées par le PAM. Dans le cadre de l'activité 2, le renforcement des capacités s'appuiera sur une stratégie globale dans ce domaine, laquelle définit les principaux points de départ, voies d'intervention et complémentarités avec les partenaires et les gouvernements.
86. La modalité de prestation de services est utilisée pour obtenir l'effet direct 2 du PSMP. Les services délégués ou les services à la demande assurés au profit des gouvernements et des autres partenaires combleront leurs lacunes sur le plan des capacités pendant les crises. Le choix de la modalité de prestation de services et des services spécifiques à assurer est fondé sur les tendances mises en évidence dans les demandes des partenaires et sur les lacunes observées au cours des interventions d'urgence menées au titre du PSMPP pour 2019–2023.

4.3 Capacités du bureau multipays et profil du personnel

87. Le PAM a un bureau multipays aux Fidji et il étudiera la possibilité d'être également présent au sein du bureau multipays des Nations Unies implanté au Samoa et de celui qui vient d'être mis en place dans les États fédérés de Micronésie. S'il y a lieu, le personnel du PAM peut être affecté temporairement dans d'autres pays et territoires insulaires du Pacifique où il n'est pas présent.

⁴⁴ Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. 2022. *Pathways to Adaptation and Resilience in Pacific SIDS subregional report: Asia-Pacific Disaster Report 2022 for ESCAP Subregions*.

88. Compte tenu de la présence relativement limitée de son personnel dans le Pacifique, le PAM étoffera le bureau multipays en faisant appel à des partenaires de réserve et à des renforts venant du bureau régional et du Siège, si nécessaire. Il s'emploiera à assurer la parité femmes-hommes parmi ses effectifs en poste dans le Pacifique et cherchera à repérer le personnel doté des compétences appropriées nécessaires pour mener les interventions prévues en matière de renforcement des capacités, notamment une spécialisation dans les domaines de l'égalité femmes-hommes et de l'inclusion du handicap. Afin de renforcer l'obligation de rendre compte et d'appuyer la mise en œuvre en temps voulu et en toute sécurité de mesures de prévention et de lutte face aux risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, le PAM s'emploiera avec ses partenaires à transposer à plus grande échelle l'action menée pour renforcer les procédures d'établissement de rapports et d'orientation, ainsi que les activités de formation et de sensibilisation, ce par l'intermédiaire des modules.
89. Le PAM partagera ses locaux à usage de bureaux et ses services d'appui avec d'autres organismes des Nations Unies, selon les besoins.

4.4 Partenariats

90. Les principaux partenaires du PAM dans le Pacifique sont les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique. Le PAM travaille principalement en partenariat avec les organisations nationales de gestion des catastrophes et les administrations publiques chargées de l'agriculture, de la protection sociale, des télécommunications et de la condition féminine.
91. Le PAM renforcera ses partenariats avec les institutions du Conseil des organisations régionales du Pacifique. L'Université du Pacifique Sud et la Communauté du Pacifique seront d'importants partenaires de mutualisation des savoirs, notamment pour l'analyse de la sécurité alimentaire et l'élaboration d'un cours agréé en logistique humanitaire adapté au contexte du Pacifique.
92. Le PAM travaillera en étroite coordination avec ses partenaires des Nations Unies par l'intermédiaire des trois équipes de pays des Nations Unies de la région, des comités directeurs conjoints et de l'équipe de gestion des programmes des équipes de pays. Les plans nationaux de mise en œuvre constitueront le principal moyen de définir la collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique. Afin de faciliter une réorientation stratégique dans la gestion des fonctions administratives et des services communs, le PAM renforcera les partenariats existants liés à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.
93. Le PAM maintiendra les partenariats en cours pour des projets spécifiques, y compris le Programme conjoint d'accélération des progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales, en collaboration avec la FAO, le Fonds international de développement agricole et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ainsi que le partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies concernant l'assurance contre les risques climatiques. Le PAM collaborera aussi avec des organismes des Nations Unies, comme ONU-Femmes, et d'autres partenaires pour faire en sorte que l'égalité femmes-hommes et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ainsi que du harcèlement sexuel soient prises en compte.
94. Les ONG, les organisations de la société civile, les organisations de femmes, les associations de personnes handicapées et d'autres entités analogues seront associées pour ce qui est de recueillir les avis des communautés, de créer ensemble des programmes et de venir en aide aux personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté, y compris en veillant à ce que le PSMP concorde avec le Cadre d'action du Pacifique pour les droits des personnes handicapées (*Pacific Framework for the Rights of Persons with Disabilities*) (2016–2025).

95. Les partenaires du secteur privé joueront un rôle de plus en plus important dans les activités de renforcement des capacités menées par le PAM au titre du PSMP, en particulier dans les domaines de la logistique et des télécommunications d'urgence, dans lesquels le PAM négociera des partenariats concernant la préparation et les compétences techniques avec des entités du secteur privé et les gouvernements.
96. Ainsi qu'il est indiqué dans les effets directs du PSMP, les modules de la logistique, des télécommunications d'urgence et de la sécurité alimentaire tireront profit du renforcement des capacités; les partenaires au sein de ces modules joueront un rôle déterminant dans le renforcement des capacités et, si nécessaire, dans les interventions face aux crises.

5. Gestion de la performance et évaluation

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

97. Le PAM suivra l'état d'avancement du présent PSMP conformément à ses normes minimales en matière de suivi et au Cadre de résultats institutionnels pour 2022–2025. Le personnel chargé du suivi au sein du bureau multipays sera épaulé par des spécialistes recrutés au niveau régional ou mobilisés en interne, en particulier pour mettre en évidence les résultats des interventions en matière de renforcement des capacités et veiller à ce que le suivi tienne compte de la problématique femmes-hommes.
98. Le PAM collaborera avec les organisations de la société civile, les communautés et les populations touchées afin de veiller à ce que la conception et la mise en œuvre des programmes soient pertinentes et tiennent compte des observations formulées par les communautés.
99. Par l'intermédiaire de son système de surveillance de la sécurité alimentaire, le PAM produira et utilisera des données ventilées en fonction du sexe, de l'âge et du handicap. Selon les besoins en matière de production de données factuelles, d'autres variables pourraient faire l'objet d'un suivi afin d'évaluer la situation d'autres groupes de population sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les activités de renforcement des capacités menées par le PAM, qui utilisent des outils et des compétences spécialisées internes en matière d'analyse des données, seront axées sur l'aptitude des gouvernements, des organisations régionales et des autres parties prenantes à produire des données ventilées et à les utiliser pour améliorer la prise de décisions.
100. Le présent PSMP fera l'objet d'un examen à mi-parcours, qui servira à étayer les ajustements à apporter aux programmes. L'évaluation décentralisée prévue fin 2025 sera centrée sur le renforcement des capacités des pays. Enfin, en 2026, une évaluation du PSMP permettra d'estimer les contributions du PAM à la concrétisation de ses effets directs. Le PSMP n'ayant pas été évalué, l'évaluation du PSMP sera déterminante pour l'élaboration du cadre de programmation suivant.
101. Le PAM étudiera les possibilités de mener conjointement les activités de suivi et d'évaluation avec d'autres acteurs des Nations Unies, y compris grâce à la mise en place de la plateforme UN INFO⁴⁵.

⁴⁵ La plateforme UN INFO est le portail de données du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Voir le site uninfo.org.

5.2 Gestion des risques

Risques stratégiques

102. Le Pacifique est exposé à des catastrophes naturelles de plus en plus graves. Par ailleurs, les crises économiques pourraient avoir pour effet de limiter le montant des fonds mis à la disposition des programmes du PAM par les donateurs ou la disponibilité de crédits nationaux pour les programmes recevant un appui du PAM en matière de renforcement des capacités. Il pourrait être exigé ou attendu du PAM qu'il apporte une assistance dépassant la portée du présent PSMP, les moyens d'action du bureau multipays ou les ressources disponibles. Le PAM renforcera sa capacité interne de préparation et entretiendra une étroite collaboration avec les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique, les donateurs et les modules d'action groupée, afin de faire en sorte que leurs attentes restent réalistes, compte tenu du contexte et de l'environnement opérationnel.
103. Il est possible qu'un financement stable et à long terme fasse défaut pour les interventions axées sur le renforcement des capacités. Le PAM mettra au point une stratégie de mobilisation des ressources et une stratégie de communication et de sensibilisation, tout en conservant un plan de mise en œuvre réaliste.
104. Les compétences du personnel du PAM pourraient être insuffisantes ou ne pas correspondre aux interventions prévues. Le PAM procédera à une opération d'adaptation sur le plan des effectifs afin de s'assurer que son personnel possède les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les interventions de renforcement des capacités prévues.

Risques opérationnels

105. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement dues à des catastrophes naturelles ou à des chocs économiques pourraient retarder les interventions menées face à une situation d'urgence. Afin d'atténuer ce risque, le PAM prépositionnera le matériel et diversifiera ses sources d'approvisionnement afin d'inclure des fournisseurs régionaux.

Risques fiduciaires

106. La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les risques pour la santé et le bien-être du personnel dans le monde entier; le PAM renforce donc les mesures en faveur de la santé et du bien-être de son personnel. Les risques pour la sécurité sont relativement limités dans le Pacifique, mais le PAM évaluera régulièrement la situation à cet égard et respectera les protocoles de sécurité dont il dispose et ceux du système des Nations Unies.

5.3 Garanties sociales et environnementales

107. Toutes les activités du PAM seront analysées sous l'angle des risques sociaux et environnementaux à l'aide du cadre de garanties environnementales et sociales dont le PAM s'est doté. Les consultations et les partenariats avec les gouvernements, les parties prenantes régionales, les organisations de la société civile et les populations touchées permettront de recenser et d'atténuer les risques sociaux et environnementaux pendant la conception et la mise en œuvre des activités.
108. Le Pacifique est vulnérable face aux menaces environnementales qu'aggravent les changements climatiques, ce qui compromet les moyens d'existence et la résilience des communautés touchées. Les chocs climatiques ou autres ont une incidence directe sur la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages. Le PSMP mettant l'accent sur le renforcement des capacités concernant les programmes et les systèmes nationaux et régionaux, ses effets préjudiciables potentiels sur l'environnement sont limités.

109. Le PAM mettra à profit sa capacité d'analyse des données sur la vulnérabilité pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes, l'inclusion et l'accessibilité des personnes handicapées, en faisant en sorte que les besoins spécifiques des groupes risquant d'être laissés de côté soient recensés et pris en compte lors de la planification et de la conception des programmes.
110. Sont particulièrement pris en considération l'analyse de la prise en compte des risques de conflit, le principe consistant à "ne pas nuire", l'appui en faveur de l'utilisation des ressources locales, y compris moyennant la promotion des modalités de transfert monétaire, la participation à la campagne "*Donate Responsibly*" (Donnez de manière responsable) pour réduire le transport inutile d'articles de secours, et la réduction du nombre de voyages en avion non indispensables. Le PAM procédera également à une analyse des questions de protection, afin de soutenir les initiatives conjointes prévues pour lutter contre la violence sexiste et garantir l'accès effectif des personnes qui risquent le plus d'être laissées de côté aux services.

6. Des ressources axées sur les résultats

6.1 Budget du portefeuille de pays

111. La majeure partie du budget du portefeuille de pays est allouée à l'effet direct 1 du PSMP, ce qui illustre la place centrale accordée aux activités menées au titre de cet effet direct, qui seront mises en œuvre en continu pendant toute la durée du PSMP, et témoigne de l'anticipation qu'elles susciteront davantage l'intérêt des donateurs au fil du temps.
112. La part du budget allouée à l'effet direct 2 du PSMP est conforme à sa finalité en tant que composante relative aux interventions en cas de crise. Il est probable qu'en cas d'intervention de grande ampleur ou prolongée, le budget serait révisé à la hausse. Si aucune intervention face à une crise n'est entreprise, la mobilisation de ressources et la mise en œuvre au titre de cet effet direct devraient être limitées.
113. Au total, 16,3 pour cent du budget sera alloué à des activités contribuant à l'obtention des effets directs liés à l'égalité entre les femmes et les hommes.

BUDGET DU PORTEFEUILLE DE PAYS (en dollars)*							
Effet direct du plan stratégique multipays	Activité	2023	2024	2025	2026	2027	Total
1	1	2 598 828	4 778 373	4 776 871	4 874 798	4 223 559	21 252 429
	2	2 428 892	4 359 034	4 933 326	4 818 480	4 596 825	21 136 557
2	3	391 647	400 276	406 365	416 284	410 100	2 024 672
	4	401 744	649 509	422 353	359 292	296 647	2 129 545
	5	438 209	566 878	587 454	613 964	570 485	2 776 989
Total		6 259 320	10 754 070	11 126 369	11 082 818	10 097 615	49 320 192

* Ce PSMP commençant en juillet 2023, l'allocation budgétaire pour 2023 est inférieure à celle des années suivantes.

6.2 Perspectives et stratégie en matière de mobilisation de ressources

114. Le budget initial du PSMPP, qui s'élevait à 12,9 millions de dollars pour la période 2019-2022, a été revu à la hausse plusieurs fois, jusqu'à atteindre 31,4 millions de dollars, pour que des interventions face à des crises qui n'étaient pas prévues dans le plan initial puissent être menées, et pour prolonger la durée de ce PSMPP jusqu'en juin 2023. Le financement a atteint 19,3 millions de dollars, soit 62 pour cent du budget révisé.
115. Les donateurs habituels, les programmes conjoints (y compris ceux qui sont décrits à la section 4.4) et le financement thématique de l'action climatique sont les principales sources de financement potentielles du présent PSMP. Un plan d'action en matière de partenariats, qui sera actualisé régulièrement, guidera l'approche adoptée par le PAM pour mobiliser des ressources dans le Pacifique et définira la collaboration avec les partenaires pour la mise en œuvre du PSMP. Le PAM prévoit d'étudier la possibilité de nouer de nouveaux partenariats, y compris avec d'autres partenaires régionaux, afin de diversifier sa base de financement et de tirer parti des nouvelles possibilités de mobilisation de ressources comme le financement de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe.
116. Il est prévu que l'effet direct 2 du PSMP ne soit financé qu'en cas d'intervention face à une crise, auquel cas il devrait être financé correctement. Toutefois, si le financement de l'effet direct 1 est insuffisant, le PAM donnera la priorité au renforcement des capacités aux fins de la préparation aux situations d'urgence, dans les domaines de la logistique et des télécommunications d'urgence (activité 1), ainsi qu'à l'appui aux modules de la sécurité alimentaire et aux groupes de travail sur l'assistance monétaire (dans le cadre de l'activité 2).

ANNEXE I

CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE MULTIPAYS ÉTABLI POUR LE PACIFIQUE (JUILLET 2023–DÉCEMBRE 2027)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs

Cible 9 de l'ODD: Renforcement des capacités

Effet direct 1 du plan stratégique multipays: D'ici à 2027, les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique disposent de capacités et de systèmes renforcés pour réduire la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition

Effet direct stratégique 4 du PAM: Les programmes et les systèmes nationaux sont renforcés

Domaine d'action privilégié: renforcement de la résilience

Hypothèses

Des ressources financières et humaines suffisantes sont disponibles pour appuyer de manière adéquate les activités de préparation et les programmes pluriannuels de renforcement des capacités, et des partenariats efficaces sont en place pour faciliter la réalisation des objectifs fixés en matière de renforcement des capacités.

Indicateurs d'effet direct

Nombre de politiques, de stratégies, de programmes et d'autres composantes de systèmes en place à l'échelle nationale contribuant à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD, qui ont été renforcés grâce à l'appui fourni par le PAM en matière de renforcement des capacités

Activités et produits

1. Apporter aux gouvernements et aux parties prenantes régionales une assistance technique pour la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise dans les domaines de la logistique, des chaînes d'approvisionnement et des télécommunications d'urgence (1.1: Préparation aux situations d'urgence et action immédiate)

1. Les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique bénéficient de capacités renforcées en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, dans les domaines de la logistique, des chaînes d'approvisionnement et des télécommunications d'urgence, qui facilitent la gestion intégrée des risques (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

2. Collaborer avec les gouvernements et les parties prenantes régionales afin de renforcer leur capacité à comprendre, à anticiper, à atténuer et à réduire l'impact des catastrophes et des changements climatiques à long terme sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations les plus vulnérables (1.9 Mesures de protection contre les chocs climatiques)

4. Les communautés qui risquent le plus d'être laissées de côté tirent profit d'approches intégrées et d'investissements destinés à renforcer la résilience des systèmes alimentaires, notamment grâce au resserrement des partenariats (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

3. Les communautés qui risquent le plus d'être laissées de côté, en particulier les femmes et les personnes handicapées, tirent profit de systèmes renforcés qui améliorent leur capacité de gestion, de coordination, de préparation et de relèvement face aux risques liés au climat et aux autres risques (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

3. Les communautés qui risquent le plus d'être laissées de côté, en particulier les femmes et les personnes handicapées, tirent profit de systèmes renforcés qui améliorent leur capacité de gestion, de coordination, de préparation et de relèvement face aux risques liés au climat et aux autres risques (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard: 4.2: Les composantes des systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, des systèmes de protection sociale et des systèmes alimentaires mis en place à l'échelle nationale sont renforcées)

2. Les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique bénéficient de systèmes et de moyens renforcés pour comprendre, anticiper et atténuer les impacts des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et s'y préparer (Catégorie de produit: C: Activités de développement des capacités et d'appui technique mises en œuvre. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

2. Les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique bénéficient de systèmes et de moyens renforcés pour comprendre, anticiper et atténuer les impacts des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition, et s'y préparer (Catégorie de produit: G: Compétences, capacités et services utilisés pour mettre en place des moyens d'existence adaptés aux changements climatiques. Produit standard: 4.1: Les acteurs nationaux ont davantage de capacités et de connaissances pour renforcer les politiques, les stratégies, les processus et les programmes qui contribuent à l'élimination de la faim et à la réalisation d'autres ODD)

Cible 16 de l'ODD: Partenariats mondiaux

Effet direct 2 du plan stratégique multipays: Les gouvernements et les parties prenantes de la région du Pacifique ont accès à des services communs et à des plateformes qui facilitent les interventions rapides, efficaces et coordonnées pendant et après les chocs et les catastrophes

Effet direct stratégique 5 du PAM: Les acteurs de l'aide humanitaire et du développement sont plus efficaces et plus efficaces

Domaine d'action privilégié: intervention face à une crise

Hypothèses

Les partenaires fourniront des ressources pour financer ces services, les gouvernements des pays et territoires insulaires du Pacifique demanderont à bénéficier desdits services et les structures de coordination existantes, y compris celles qui sont visées par le renforcement des capacités au titre de l'effet direct 1 du PSMP, sont opérationnelles.

Indicateurs d'effet direct

Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services fournis

Activités et produits**3. Fournir des services logistiques pour les interventions d'urgence pilotées au niveau national ou régional (2.1: Module de la logistique)**

5. Les gouvernements, le personnel chargé des interventions d'urgence et les populations touchées recueillent les fruits de services logistiques permettant de combler les lacunes recensées, à l'appui des chaînes d'approvisionnement mises à mal pendant les situations de crise (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services)

4. Fournir des services de télécommunications d'urgence pour les interventions d'urgence pilotées au niveau national ou régional (2.2: Module des télécommunications d'urgence)

6. Les gouvernements, le personnel chargé des interventions d'urgence et les populations touchées recueillent les fruits de services de télécommunications d'urgence permettant de combler les lacunes recensées à l'appui d'interventions d'urgence rapides et coordonnées (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.1: Les gouvernements et les acteurs humanitaires utilisent des services délégués dans les contextes de crise pour mettre en place, gérer et assurer des interventions et des services)

5. Fournir des services à la demande pour les interventions d'urgence pilotées au niveau national ou régional (2.4: Services à la demande)

7. Les gouvernements, le personnel chargé des interventions d'urgence et les populations touchées recueillent les fruits de la prestation de services à la demande permettant de combler les lacunes recensées à l'appui des interventions d'urgence (Catégorie de produit: H: Services et plateformes partagés mis à disposition. Produit standard: 5.2: Les partenaires utilisent des services à la demande pour augmenter leurs capacités et mener des interventions plus efficaces, plus efficaces et mieux coordonnées)

ODD 17: Partenariats pour la réalisation des objectifs**CC.4. Durabilité environnementale****Indicateurs transversaux**

CC.4.1: Proportion d'accords de partenariat sur le terrain, de mémorandums d'accord et de contrats de construction se rapportant à des activités des plans stratégiques de pays, qui ont été analysés sous l'angle des risques environnementaux et sociaux

ANNEXE II

VENTILATION INDICATIVE DES COÛTS PAR EFFET DIRECT DU PLAN STRATÉGIQUE MULTIPAYS <i>(en dollars)</i>			
	Cible 9 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 4 du PAM	Cible 16 de l'ODD 17/ Effet direct stratégique 5 du PAM	Total
	Effet direct 1 du PSMP	Effet direct 2 du PSMP	
Domaine d'action privilégié	Renforcement de la résilience	Intervention face à une crise	
Transferts	23 944 626	4 979 757	28 924 383
Mise en œuvre	10 401 359	798 585	11 199 944
Coûts d'appui directs ajustés	5 455 880	899 319	6 355 200
Total partiel	39 801 865	6 677 662	46 479 527
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	2 587 121	253 544	2 840 665
Total	42 388 986	6 931 206	49 320 192

Liste des sigles utilisés dans le présent document

COVID-19	maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
PIB	produit intérieur brut
PSMP	plan stratégique multipays
PSMPP	plan stratégique multipays provisoire